



Paris, le 30 juin 2025

Déclaration FORCE OUVRIÈRE Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSA des DDI du 30 juin 2025

Une instance de mi-année en demi-teinte côté prévention

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les membres de cette instance,

Chers camarades,

Une fois n'est pas coutume, FO commencera par une note positive en saluant les engagements pris par l'administration lors de la dernière réunion de la commission santé sécurité conditions de travail des DDI, qui ont été tenus :

- Le point relatif à la santé et la sécurité des IPSCR : après vous avoir remis en novembre 2024, le cahier spécifique revendicatif du SNICA-FO sur les risques encourus par les inspecteurs lors de l'exercice de leurs missions, FO avait insisté lors de la FS du mois de mars pour qu'un travail profond soit engagé sur le sujet. Si nous constatons la bonne volonté de l'administration, nous restons néanmoins dans l'attente de décisions fortes tant sur la forme que le fond. Le point agression qui sera présenté dans le cadre de l'instance du jour ne peut évidemment pas se suffire à lui seul et FO espère que les arguments portés à votre attention dans sa contribution permettront d'élargir prochainement les débats afin d'aboutir à des avancées tant attendues par les agents concernés par ces conditions de travail aujourd'hui dégradées. Nous estimons toutefois que l'organisation de ces futurs échanges revient à la direction métier.
- La communication des rapports sociaux uniques (RSU) des Directions Départementales Interministérielles de 2022 et 2023. Nous regrettons cependant que le rapport pour l'année 2024 que nous devrions aujourd'hui examiner, ne puisse être encore communiqué et qui ne nous permet pas d'avoir les informations les plus récentes pour que les RSU jouent pleinement leur rôle correctif dans les mesures à mettre en oeuvre.

Pour les RSU, en termes de résultats, c'est autre chose. Nous reviendrons sur ce sujet au cours des débats dans cette instance sur ce point concernant tout particulièrement le volet Santé Sécurité au Travail. Toutefois, FO rappellera quelques sujets évoqués lors de la réunion du CSA des DDI en mai dernier et qui illustrent bien les dégradations de nos conditions de travail en DDI.

Le contexte géo-politique est aujourd’hui anxiogène. Les impacts sur les prix de l’énergie et des carburants se font déjà sentir. En lien avec les énergies, FO tient à vous alerter sur les conditions de travail liées aux températures extrêmes – même si le SG du MI a adressé ce matin même des consignes spéciales fortes chaleurs :

-Des agents travaillent dans des bureaux et autres locaux de travail où la température peut en être très élevée. Nous déplorons à ce sujet que certains services ne s’emparent pas des préconisations du ministère de la fonction publique afin de réduire la pénibilité au travail.

[Chaleur intense, canicule et travail des agents publics : de nouvelles précautions prévues par la réglementation | Le portail de la fonction publique](#)

-Ambiance thermique à l’automne et en hiver : nous faisons allusion à la fois à la remise en fonctionnement tardive du chauffage dans les locaux de travail et au télétravail imposé à tout un collectif de travail quand ce n’est pas à l’ensemble des personnels MI et DDI d’un même département ... FO rappelle en cette instance le respect des droits et garanties des agents, respect qui passe par celui des textes cadres de référence et un dialogue social transparent et également respectueux de ses acteurs, à tous niveaux.

Il est par ailleurs inacceptable que ces mesures aboutissent à des conditions de travail collectivement dégradées, sans entrer ici dans les détails ont été relayées par les représentants locaux, dénoncées à titre collectif, mais individuellement, ça passe !!! FO dénonce ces approches galvaudées qui mettent à mal les acquis sociaux et les règles statutaires de santé, d’hygiène et de conditions de travail qui doivent être respectées. Les économies budgétaires locales ne doivent prendre le pas sur le respect des conditions de travail d’agents !

FO DDI restera attentive à ces dérives qui ne disent pas leur nom. Le comité de suivi de l’accord cadre sur le télétravail qui se tiendra demain sera également un moment privilégié pour aborder ces pratiques en tout genre.

Autres points à aborder :

- la feuille de route et les priorités données en raison d’un calendrier serré d’ici fin 2026 (immobilier avec DEPAFI présente si possible à chaque FS),
- la présence et participation attendues de la part de tous les ministères de l’ATE à cette instance, mais aussi aux groupes de travail issus de la feuille de route.

Lors de la dernière réunion du groupe de travail sur le baromètre social, seul le Ministère de l’agriculture (MASA) était représenté et les documents ou actions ministériels existants et en cours n’ont pu être abordés à cette occasion... Ces propos ont été remontés à qui de droit, notamment au sein du MATTE qui rencontre également des difficultés pour répondre aux travaux entrepris sur les thématiques HSCT. FO s’inquiète de ces approches à 2 vitesses en matière de prévention et d’actions de la prévention de la part de l’État employeur et de son manque de moyens aussi dans ce domaine pour nous permettre d’avancer notre feuille de route DDI.

L’agenda social de la FS DDI étant déjà bien contraint, FO attend une mobilisation de tous les ministères dans l’intérêt des agents des DDI.

Nota : Lors de notre précédente réunion de FSSCT des DDI, les représentants FO ont dénoncé les conditions de déroulement de cette instance : la levée de séance, commencé le matin, est intervenue à plus de 14h et alors que la séance a été écourtée en raison de la non disponibilité

de la salle !!! Bien que programmée le matin, le dernier point de l'ordre du jour relatif au suivi des signalements des services et les différentes questions diverses n'ont pu être abordées sereinement et de façon satisfaisante. Par ailleurs, vous avez évoqué, Mme la Présidente, des conditions de déroulement d'autres instances avec des levées de séance à près de 22h ou encore un postulat qui dispose que les prises de paroles doivent être canalisées. FO s'oppose à toute tentative de restrictions dans les prises de parole ou des raccourcis des débats et demande à ce que les conditions de déroulement des instances respectent a minima les garanties minimales – pause méridienne pour tous y compris les personnels de la SDASAP chargés de la préparation et contraints à assister à notre instance, ainsi que des heures de levées de séance respectueuses de tous.

Les débats ne doivent pas être écourtés, chaque membre de la FSSCT devant pouvoir s'exprimer sur les différents sujets abordés en réunion. C'est la condition requise pour un dialogue social de bonne qualité.

Si tous les points inscrits à l'ordre du jour ne peuvent être traités, le cas échéant, une convocation ultérieure de l'instance doit intervenir.

Enfin, nous nous permettons de vous interroger, nous avons appris au détour de déclarations de nos ministres de tutelle que des réflexions ont été engagées sur le recours à l'Intelligence Artificielle dans nos outils de travail au sein du Ministère de la Transformation Ecologique, notamment en co-pilotage avec la DNUM. La présente Formation Spécialisée des DDI doit donc a minima être informée des intentions de l'administration, mais pour le respect de son bon fonctionnement, les membres de cette instance devraient être consultés par vos soins sur ce projet de recours à ces nouvelles technologies et ses impacts sur l'organisation, les conditions de travail et l'emploi. FO vous fait part de l'inquiétude d'agents à ce sujet sur leur emploi.

Merci pour votre attention.

Les représentants Force Ouvrière

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefp@fo-fnefp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris